



Compte rendu conseil de la formation du mardi 04 avril 2014

Le Conseil portait essentiellement sur les MCC générales pour la rentrée 2015.

1/ Informations du Président et du Vice Président :

a/ Le Vice Président présente ses excuses pour l'envoi tardif des documents car le circuit de discussion et d'élaboration est assez long. Les documents ont été discutés notamment au bureau du CF.

b/ Le ministère souhaite que des MASTERS exclusivement en langue anglaises soient expérimentés dans les Universités. Un appel à candidature va être fait à l'UL. La question qui se pose est celle du niveau de langue des enseignants intervenants.

c/ Le travail de réflexion demandé lors d'un précédent CF sur les lignes 3.11 et 3.17 du référentiel des enseignants chercheurs a débuté. Ces points concernaient les fonctions spécifiques non prévues dans le référentiel. Les remontées correspondantes des composantes ont dépassé les 4000h et donc un travail d'analyse plus poussé va être fait.

d/ Le dialogue de gestion avec les Collegium a commencé et va se poursuivre dans les prochaines semaines. Pour la mise en œuvre de l'offre de formation à la rentrée 2014, le protocole voté par le CF devra être mis en pratique.

2/ Les Modalités de Contrôle des Connaissances générales - Licences :

Des modifications réglementaires ont été apportées et discutées en Comité de la Formation.

Notamment :

-le Contrôle Continu intégral a été supprimé, suite au recours fait devant le TA de Strasbourg. C'est une position décidée par l'Etablissement, en attendant la parution du Décret Ministériel qui doit permettre sa mise en œuvre au niveau national.

-le quitus : on ne peut pas faire d'évaluation sur l'assiduité et un étudiant ne peut être sanctionné s'il est absent à un contrôle survenu pendant un cours s'il n'a pas été prévenu.

Pour éviter les absences « stratégiques » pour conserver une première bonne note, il est possible de faire basculer l'étudiant en contrôle terminal. Le mieux est de prévoir dans les MCC la mise en place d'un nouveau contrôle.

Pour la moyenne du diplôme, le choix du mode de calcul relève de l'Etablissement.

Près discussion, aucune solution ne s'avère idéale. La solution la plus favorable pour l'étudiant est le choix de la meilleure moyenne entre la moyenne L1+L2+L3 ou L2+L3 ou L3 seule.

Vote de ce mode de calcul : 16 voix pour - 5 contre et 1 abst

Une question sur l'anonymat est posée : il est répondu que tout examen ou contrôle TERMINAL est obligatoirement anonyme, quelque soit sa forme.

Une autre question est posée sur une éventuelle seconde session en septembre pour le secteur Sciences et Technologies. Cela n'est pas impossible mais pas souhaitable (question des poursuites d'études). Le mieux serait d'alléger la seconde session qui pourrait déborder un peu sur juillet.

Vote des MCC de licence : Vote à l'unanimité

3/Les Modalités de Contrôle des Connaissances générales – Licences professionnelles :

Pas de modifications.

Vote : des MCC de LP : vote à l'unanimité.

4/Les Modalités de Contrôle des Connaissances générales de MASTER :

-une précision sur la compensation : elle est annuelle.

-pour la moyenne du diplôme, pour être cohérent avec le L, le même mode de calcul est proposé :

Meilleure moyenne entre M1+M2 ou M2 seul.

Vote de ce mode de calcul: 16 pour - 1 contre-5 abst

Vote des MCC de MASTER : 21 pour - 1 abst

Le circuit des MCC est rappelé : Les Collegium vont proposer à leurs composantes un cadrage général des MCC particulières. Les Composantes vont élaborer leurs MCC spécifiques qui seront soumises pour avis au CF. Le vote final reviendra aux Collegium.

5/ Conventions :

Le renouvellement de la Convention Allemagne-Luxembourg-France est voté à l'unanimité.

Les 3 conventions de partenariat avec des universités italiennes également mais elles devront subir quelques modifications secondaires avant le vote en Collegium.

Vos élus UNSA

Laurence PECORARI

Janine PERREAU

Muriel SCHLATTER